N° 2011-301

VILLE DE BRIANÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le **Mercredi 14 septembre 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONV	OCATION	
Date	08/09/2011	
Affichage	08/09/2011	

Etaient Présents: POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

	NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En Exercice	Présents	Procurations et Absents		
33	27	6		

Etaient Représentés:

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier. MUSSON Pascal pouvoir à MARCHELLO Marie. DUFOUR Maurice pouvoir à FROMM Gérard.

THEME: CULTURE 2

OBJET : AJOUT D'UN TARIF D'ABONNEMENT A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. Absents-Excusés:

CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, VALDENAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur: Nicole GUERIN.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les tarifs de la bibliothèque municipale ont fait l'objet, par délibération du 27 janvier 2010, d'une simplification tarifaire. Cependant dans un souci d'accessibilité de la culture et pour répondre à une augmentation de la demande d'abonnement vacancier, il convient de rajouter aux tarifs existants, un abonnement adulte mensuel de 6 €, correspondant à la moitié du tarif adulte pour 2 mois consécutifs, déjà existant.

Les tarifs de la bibliothèque se décomposent ainsi :

Tarif	Catégorie	durée d'abonnement
Gratuit	jusqu'à 18 ans	1 an
	collectivité enfant	
	de 18 à 25 ans	
5 €	chômeurs	lan
	étudiants	
	handicapés	
15 €	plus de 25 ans	1 an
6€	plus de 25 ans	1 mois
12 €	plus de 25 ans	2 mois consécutifs
70 €	collectivité adulte	1 an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De se prononcer sur l'adoption de ce nouveau tarif et d'approuver le tableau des tarifs modifiés, ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 30 CONTRE: 0

ABSTENTION: 0 NE VOTE PAS: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 16 SEP. 2011 PUBLIÉ LE 16 SEP. 2011 NOTIFIÉ I F

•